

Approbation des subventions allouées aux
organisations syndicales et associations
étudiantes élues aux conseils centraux pour
l'année 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 11 février 2025

Délibération 2025/02/CFVU – 29

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les subventions allouées aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux pour l'année 2025.

Toulouse, le 11 février 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA du 10 mars 2025

Subventions 2025 aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux.

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 10 de la charte des élus étudiants, sur proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, le conseil d'administration fixe le montant annuel des subventions de fonctionnement accordées aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux.

Ces subventions sont prises en charge sur les crédits du CRB 101 (Services centraux).

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Subventions pour un montant annuel total de **1 577,80 €** accordées pour la durée du mandat (janvier-février-mars 2025) des bénéficiaires suivants :

<i>Base annuelle par étudiant : 274,41 € Janv.- fév.- Mars : 68,60€</i>	Conseils	Répartition au prorata du nombre d'élus titulaires	
BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP x E=MC2	CA	4	1 097,60 €
	CFVU	11	
UNI : POUR L'EXCELLENCE ET TA REUSSITE !	CA	1	205,80 €
	CFVU	2	
L'UNION ETUTIDANTE : POUR UNE UNIVERSITE SOCIALE, ECOLOGIQUE ET EMANCIPATRICE	CA	1	274,40 €
	CFVU	3	
		TOTAL	1 577,80 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.